Image not found or type unknown

erreur de transcription dans une ordonnance de renvoi devant le t

Par **tendregreg**, le **28/10/2008** à **17:30**

Extrait d'une ordonnance de renvoi devant le TC
"PAR CES MOTIFS
Attendu qu'il résulte pas de l'information charges suffisantes
contre X, X et X
- d'avoir à ….X……, entre le ……., en tous cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit, ……ETC
Vu les articles 176, 179, 180, 183 et 184 du code de procédure pénale;
ORDONNONS LE RENVOI DE L'AFFAIRE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL pour être jugée conformément à la loi et le maintien sous Contrôle Judiciaire de X, M. X, M. X
En conséquence, ordonnons que le dossier de cette procédure, avec la présente ordonnance, soit transmis à M. le procureur de la République. ……etc"

En effet nous pouvons remarquer le non sens de cette ordonnance, ou le magistrat dit
[s]qu'il ne résulte pas de l'information charges suffisantes[/s], [s]**mais qu'il ordonne le renvoi de l'affaire.** [/s]
[s]Mes questions :[/s]
1-Y a t il un vice de forme ?
2-Y a t il un recours ? Si oui lequel ?
3-Existe il déjà une jurisprudence pour une affaire similaire.

Merci de votre réponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés